

LA LETTRE D'INFORMATION DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE AQUITAINE

LE MOT DE SYLVIE CHATELUS



C'est en étudiant la géologie au collège que j'ai pris goût aux sciences de la nature. Puis j'ai été interpellé dans les années 70 par les dangers de la croissance économique et démographique. Ces prises de conscience m'ont conduite à suivre des études universitaires en lien avec l'écologie.

Ces années universitaires ont dynamisé ma curiosité et mon envie de comprendre notre lien à un monde vivant qui évolue. Le désir de partager ces connaissances m'a amenée à me consacrer à l'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre. J'ai toujours pensé que cette discipline était importante dans la formation des futurs citoyens car en cette période de transition écologique et énergétique, où l'alimentation et la santé exigent des choix complexes et où les fake news et théories anti-scientifiques sont en augmentation, nos enfants doivent avoir les outils nécessaires pour juger et faire des choix.

C'est aussi grâce au monde associatif que j'ai pu partager et agir selon mes convictions. Depuis 2003 je suis trésorière de l'Association des Professeurs de Biologie et de Géologie du Limousin. L'APBG est une association professionnelle pour le développement de l'enseignement de la biologie et de la géologie en France et en Europe. Elle regroupe près de 10 000 enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre, majoritairement de l'enseignement secondaire, et des enseignants du supérieur. Elle a une longue histoire puisqu'elle a été fondée en 1911 sous le nom d'Union des naturalistes. C'est parce que cette association participe à des instances diverses dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'environnement, de la santé, des biotechnologies, ... qu'en 1975, elle a été une des premières à adhérer à la FLEPNa (ancien nom de Limousin Nature Environnement/LNE).

Depuis 2005, en tant que secrétaire, je représente l'APBG au sein du bureau de LNE. Avant que je ne sois à la retraite en 2019, j'ai représenté LNE dans différentes commissions ainsi qu'au conseil d'administration du Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin. Depuis que je ne suis plus en activité je siège régulièrement à la Commission Départementale de la Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, je représente FNE NA au Conseil d'Administration du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine et depuis peu je suis suppléante pour représenter LNE au Conseil d'Administration de FNE NA.

Je suis heureuse de participer à cette nouvelle aventure, avec l'envie de continuer à remettre en cause l'attitude dominante de l'Homme. Il ne s'agit plus d'exploiter la nature ou de chercher à la dominer mais au contraire de co-évoluer avec elle et de demeurer capable de cohabiter harmonieusement avec l'ensemble du vivant non humain. Pour cela il faut convaincre les décideurs économiques et politiques et l'ensemble des citoyens que l'écologie n'est pas une utopie mais une nécessité qui permettra d'éviter de laisser aux générations futures une Terre moins propice à l'Humanité qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Sylvie Chatelus, administratrice suppléante de FNE NA et représentante de FNE NA au CA du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine.

FNE NA EN ACTIONS

Les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)



De nombreux PCAET sont en élaboration en Nouvelle-Aquitaine..... mais c'est quoi un PCAET ? Un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), est un outil de planification qui a pour but premier d'atténuer le changement climatique et d'adapter le territoire à ses effets. Il comprend un volet de maîtrise de la consommation d'énergie et un autre sur le développement des énergies renouvelables. Il traite également de la qualité de l'air. Il est obligatoire pour l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants.

Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un plan d'actions
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Les PCAET rappellent les dispositions des démarches Agenda 21.

Il est important que les associations de défense de l'environnement participent à l'élaboration de ces documents et aux consultations publiques organisées. Les APNE peuvent aussi demander à participer aux actions proposées. Il n'est pas utile de rappeler l'impact du changement climatique sur la biodiversité mais les PCAET et les actions qu'ils prévoient peuvent aussi impacter l'environnement (artificialisation des sols, traitement des déchets, énergies renouvelables.....).

La MRAE (Mission régionale de l'autorité environnementale) doit faire une évaluation de ces PCAET, évaluations que l'on trouve sur son site <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-de-la-mrae-a620.htm>. Très souvent, la MRAE demande à ce que les habitants soient mieux associés à ces PCAET. Il semble que l'afflux de PCAET dans notre région ces derniers mois ait dépassé les capacités d'évaluation de ce service.

Limousin nature environnement analyse actuellement, en partenariat avec ses associations et d'autres partenaires (Alternatiba, Terre de Liens), le projet de PCAET de Limoges métropole dont les ambitions ne sont pas à la hauteur du risque climatique.

Le conseil de développement de Grand Angoulême, dont font partie Charente Nature et FNE NA, a rendu un avis sur le PCAET de Grand Angoulême "**PCAET: ça chauffe**", présenté au cabinet de la ministre de l'écologie cet été, dans le cadre d'une rencontre avec la Coordination nationale des conseils de développement



Alerte Aux Toxiques!
Les produits de l'industrie chimique sont toxiques, leurs pratiques le sont aussi.



Communiqué de presse du 7/09/2020

Après les mesures il est temps de passer à la réduction des pesticides dans l'air !

ATMO NA a publié en Juillet les résultats d'analyse des pesticides dans l'air en 2019 en Nouvelle-Aquitaine. Ces résultats montrent des valeurs plus basses que l'année précédente, largement expliquées par les conditions météorologiques, les pratiques agronomiques n'ayant guère changé. Cependant les tendances de fond sont les mêmes :

- toujours des CMR (cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques) et des PE (perturbateurs endocriniens) dans l'air : ils dominent même largement dans le cocktail des molécules les plus quantifiées. 13 sur 17 sont CMR ou PE.
- toujours du Folpel (classé CMR) dans l'air de Bordeaux à 10 km des premières vignes.
- toujours des molécules interdites quantifiables, dont certaines ne sont pas forcément d'origine agricole comme le Lindane. Cela montre que la rémanence des produits est un réel problème insuffisamment pris en compte lors de leur homologation.
- toujours des molécules non recherchées comme le Glyphosate, ou le Mancozebe et le Captane en région viticole et arboricole. Il est difficile d'admettre que les difficultés analytiques sont la seule explication...
- toujours des périodes de plusieurs mois (printemps, automne pour les grandes cultures et l'été pour la vigne) pendant lesquelles une part importante de la population reste exposée, même à distance des zones d'épandage, à des concentrations notables de pesticides dans l'air.

Quels sont donc les risques pour la population ?

L'agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) reconnaît explicitement dans [son rapport paru en juin 2020](#), ne pas être en capacité de les évaluer car il n'existe pas de valeur toxicologique de référence ! Pourtant c'est bien au nom d'une "expertise scientifique de ces risques" que l'agence a conseillé une ZNT de 10 m dans son avis de juin 2019, avis qui sert de référence au décret de décembre 2019 mettant en place ces ZNT, puis instaurant des chartes réduisant encore ces distances.

L'Anses propose donc une approche par le danger. Croiser les données de danger (propriétés CMR, PE ou neurotoxiques des molécules) et de quantification pour définir des priorités de retrait serait tout à fait pertinent. Cependant en s'en remettant seulement aux critères adoptés par le règlement européen de 2018 concernant les PE, l'Anses sait que la plupart d'entre eux passeront à travers les mailles du filet. Le monde scientifique l'a maintes fois souligné et [l'Anses elle-même s'est prononcée en 2016](#) pour une autre approche réglementaire. Certes le règlement s'applique, mais il n'est pas interdit de chercher à le faire évoluer.

Face à une évaluation des risques impossible, l'Anses nous propose donc une analyse des dangers « au rabais » !

Diminuer l'exposition de la population est une nécessité absolue. Cela nécessite d'interdire à court terme l'utilisation des molécules les plus dangereuses.

Aussi nos associations exigent :

- **une action européenne par rapport aux PE** : les députés au parlement français et européen doivent demander au ministère de s'opposer au renouvellement d'autorisation de substances PE ne possédant pas tous les critères exigés par le règlement actuel (PE suspectés). De plus le vote des autorités françaises dans les instances européennes doit être rendu public afin que le débat sur l'identification des PE ne soit pas réduit à leur définition de 2018 et qu'il puisse s'ouvrir au niveau européen, au lieu de rester confiné dans des instances opaques.
- **des mesures régionales pour favoriser une transition massive vers l'Agriculture Biologique** seule garante d'une diminution significative de l'exposition des populations. La priorité doit être donnée aux écoles situées à proximité de zones d'épandages de pesticides.

Contacts presse

Michel GALLIOT (FNE Nouvelle Aquitaine) : 06 45 04 92 48
Sylvie NONY (Alerte Pesticides Haute-Gironde) : 06 51 55 96 07
Valérie MURAT : 06 11 526 597
Pierre-Michel PERINAUD (Alerte des Médecins sur les Pesticides) : 06 31 23 66 72
François VEILLERETTE (Génération Futures) : 06 81 64 65 58



Wanted ! recherche membres des APNE siégeant dans les Commissions de Suivi de la ressource en eau de NA.

FNE NA lance un état des lieux du fonctionnement de ces Comités départementaux. Il s'agit dans un premier temps d'identifier tous les membres de nos associations présents dans ces comités.

Merci **de vous faire connaître** : cathy.mazerm@gmail.com ou 0613882731.

Réunion à l'Agence de l'Eau Adour Garonne du 24 juillet

L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) a organisé le 24 juillet une réunion d'échanges avec les deux fédérations d'associations du bassin Adour Garonne : FNE Midi-Pyrénées et FNE Nouvelle-Aquitaine, en présence de la DREAL Midi-Pyrénées, en charge du comité de bassin Adour-Garonne. L'objectif du directeur de l'Agence, Guillaume Choisy est de faire le tour des dossiers une fois par an et d'échanger de façon directe et libre.

Organisée en présentiel à Toulouse, où se trouvait Elisabeth Arnould, représentante de la Sepanso Aquitaine au comité de bassin Adour-Garonne, cette réunion a été suivie en visio conférence par Xavier Chevillot, directeur de la Sepanso Aquitaine, Jean-Marie Bourry, futur représentant de FNE NA au comité de bassin Adour-Garonne, Jacques Brie, référent eau à FNE NA et Isabelle Loulmet.

Le premier temps de la réunion a été consacré à un état des lieux des associations en lien avec la crise sanitaire. L'Agence a mis en place la directive nationale pour les associations, ainsi que des acomptes de 50 à 60% pour les subventions. Le délai de réponse de l'Agence aux demandes de subventions étant estimé trop long par les associations, l'Agence a entendu la remarque, et travaille déjà au chantier de simplification interne.

Guillaume Choisy a insisté sur l'importance pour l'Agence de l'EEDD, Education à l'Environnement pour un Développement Durable, et au soutien que l'Agence peut apporter dans leurs projets.

Sur le sujet sensible de la gestion quantitative de l'eau, l'Agence a proposé de créer un groupe de travail, avec deux représentants d'associations, deux du monde agricole, un du monde industriel et un des collectivités. Ce groupe, sans obligation de résultat, devrait avancer sur les thématiques du changement de modèle agricole et des projets de territoire, de façon constructive.

Le renouvellement du comité de bassin va avoir lieu à la fin de l'année, avec un changement de plus de 50% de ses membres.

Comité de rédaction de la Lettre de FNE NA n°22:

Sylvie Chatelus - Michel Galliot - Isabelle Loulmet - Cathy Mazerm